



N° DEL23_005

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 3 février 2023

Le jeudi 9 février 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, 14 rue Fortuné Charlot, en séance publique à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 30

VOTANTS : 33

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Marcel SAINT-AUBIN, Jacqueline HUCHIN, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Uriell MARQUEZ, Thibault PETIT, Cyril JOLY, Christine DENIS, Jimmy JOUHANET, Hafid IABASSEN, Diénabou KOUYATE, Isabelle MOSER, Cécile RILHAC, Tina RAMAH, Stéphane LARTIGUE, Landry PERQUIS, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Bastien REDDING, Laurent LE LEUXHE, Manuela MELO, Régis PEDANOU, Mustafa HECIMOVIC, Atika LHOUM

Excusés ayant donné pouvoir :

Housman BATHILY donne procuration à Stéphane LARTIGUE, Modeste MARQUES donne procuration à Mustafa HECIMOVIC, Ruffin KAPELA donne procuration à Manuela MELO

Absents :

Jean-Claude BENHAÏM, Jeanne DOCTEUR

Secrétaire :

Diénabou KOUYATE

Objet : Créations et suppressions de postes

En vertu de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création et la suppression de postes:

1. Dans le cadre d'évolutions internes et suite au départ d'agents :

CREATIONS D'EMPLOIS

Emploi	Grade	DHS	Observations	Missions
Directeur des affaires juridiques, intercommunales et transversales	Ensemble des grades du cadre d'emploi des attachés (Cat A)	100%	Mise en conformité du poste avec les missions	Assurer la bonne organisation du Conseil Municipal et des commissions. Veiller à la sécurisation juridique et administrative des projets et actions mis en œuvre Anticiper sur les évolutions de l'environnement territorial (lien avec l'agglomération et autres partenaires) Aider au pilotage auprès de la Direction générale des services
Référent périscolaire	Grades d'Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe et principal de 1ère classe (Cat C) Ensemble des grades du cadre d'emploi des animateurs (Cat B)	100%	Modification des grades ouverts sur l'emploi concerné	Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets du service Enfance, la gestion pédagogique et administrative d'un accueil de loisirs dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité.
Policier Municipal X3	Grade de Gardien Brigadier (Cat C) Grade de Brigadier-chef principal (Cat C)	100%	Modification des grades ouverts sur l'emploi concerné	Exercer les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Assurer une relation de proximité avec la population.
Jardinier - Espaces Verts	Ensemble des Grades du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (Cat C)	100%	Modification des grades ouverts sur l'emploi concerné	Effectuer l'entretien, dans les règles de l'art et dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site, des espaces verts et des espaces naturels. Réaliser le fleurissement saisonnier de ceux-ci
Directeur Adjoint des Services Techniques	Ensemble des grades du cadre d'emploi des Techniciens (Cat B) Ensemble des grades du cadre d'emploi des Ingénieurs (Cat A)	100%	Création de poste	En charge du management et de la mise en œuvre des politiques communales qui relèvent de l'exploitation, de l'entretien du patrimoine, et de la quotidienneté.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Emploi	Grade	DHS	Observations	Missions
Responsable des affaires générales et transversales	Ensemble des grades du cadre d'emploi des attachés (Cat A)	100%	Mise en conformité du poste avec les missions	Assurer la bonne organisation du Conseil Municipal et des commissions. Veiller à la sécurisation juridique et administrative des projets et actions mis en œuvre Anticiper sur les évolutions de l'environnement territorial (lien avec l'agglomération et autres partenaires) Aider au pilotage auprès de la Direction générale des services
Référent périscolaire	Grade d'Adjoint territorial d'animation (Cat C)	100%	Modification des grades ouverts sur l'emploi concerné	Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets du service Enfance, la gestion pédagogique et administrative d'un accueil de loisirs dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité.
Policier Municipal X2	Grade de gardien brigadier (Cat C)	100%	Modification des grades ouverts sur l'emploi concerné	Exercer les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Assurer une relation de proximité avec la population.
Policier Municipal	Grade de brigadier-chef principal (Cat C)	100%	Modification des grades ouverts sur l'emploi concerné	Exercer les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Assurer une relation de proximité avec la population.
Jardinier - Espaces Verts	Grade d'adjoint technique territorial (Cat C)	100%	Modification des grades ouverts sur l'emploi concerné	Effectuer l'entretien dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site, des espaces verts et des espaces naturels. Réaliser le fleurissement saisonnier de ceux-ci
Responsable du pôle Développement RH	Ensemble des grade du cadre d'emploi des rédacteurs (Cat B) Grade d'Attaché (Cat A)	100%	Réorganisation du service	Modification de l'intitulé et du profil de poste dans le cadre d'une réorganisation du service

Coordinateur technique du portage et des locaux municipaux	Ensemble des grades du cadre d'emploi des Adjoints techniques (Cat C) Ensemble des grades du cadre d'emploi des agents de maîtrise (Cat C)	100%	Suppression du poste	Poste déjà crée en qualité de coordinatrice et adjointe des offices et entretien des locaux
Assistant polyvalent à l'Etat civil	Grade d'Agent social principal de 1ère classe (Cat C)	100%	Suppression du poste	Suppression du grade d'agent social (départ en retraite de l'agent) car création en septembre 2022 d'un poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs

Recours aux agents contractuels :

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document visant au recrutement d'agents titulaires sur les postes créés.

En vertu des articles L.332.8-1-°, L.332-8-2°, L.332-8-5°, L.332-12, L.332-14, L.352-4 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pourrait être recruté. Le niveau de rémunération des agents sera calculé selon les règles statutaires en vigueur alors appliquées aux contractuels et fonction des taux des primes fixés par l'assemblée délibérante pour chacun des grades et filière.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 02 février 2023,

Vu le tableau des effectifs ci-annexé,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant la nécessité d'adapter les postes au regard de l'évolution des missions exercées, du cadre d'emploi des agents, de la réussite potentielle des agents à des examens professionnels et concours, des évolutions légales et statutaires et des besoins de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

VALIDE les créations et suppressions d'emplois listées ci-dessus, dans le cadre des évolutions internes et des recalibrages de poste suite au départ d'agents,

APPROUVE le tableau des effectifs ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document visant au recrutement d'agents titulaires sur les postes créés.

En vertu des articles L.332.8-1-°, L.332-8-2°, L.332-8-5°, L.332-12, L.332-14, L.352-4 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pourrait être recruté. Le niveau de rémunération des agents sera calculé selon les règles statutaires en vigueur alors appliquées aux contractuels et fonction des taux des primes fixés par l'assemblée délibérante pour chacun des grades et filière.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Marcel SAINT-AUBIN

Mis en ligne sur le site internet
de la ville le : 13/02/2023

Signé électroniquement
par :
Marcel SAINT AUBIN
Le 10 février 2023

